

République Française

**Pays de
Cruseilles**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 25 OCTOBRE 2022

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 19 octobre 2022, s'est réuni dans la salle consulaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles – 268, route du Suet - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

Étaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

M. Jean-Pierre CAUQUOZ, Mme Claire MEGARD, Mme Catherine SGRAZZUTTI, Mme Cécilia HORCKMANS

Commune d'Andilly

M. Vincent HUMBERT

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT

Commune de Cercier

M. Patrice PRIMAULT

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ *procuration*

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Cédric DECHOSAL, M. Claude ANTONIELLO, Mme Sonia EICHLER, M. Jean PALLUD, Mme Chrystel BUFFARD, M. Bernard DESBIOLLES, Mme Valérie PERAY

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

Commune du Sappey

M. Pierre GAL

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marc BOUCHET

Commune de Menthonnex en Bornes

M. Guy DEMOLIS, Mme Nathalie HENRY *procuration*

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEGEVAND

Commune de Vovray-en-Bornes

M. Xavier BRAND

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 24 Absents : 4

Secrétaire de séance : Mme Claire MEGARD

Date d'affichage : 26 OCT. 2022

**OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHE PUBLIC RELATIF A L'AMENAGEMENT DE L'AIRE DE
SEDENTARISATION DES GENS DU VOYAGE, SITUÉE ROUTE DE RONZIER A CRUSEILLES**

ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC RELATIF A L'AMENAGEMENT DE L'AIRE DE SEDENTARISATION DES GENS DU VOYAGE, SITUÉE ROUTE DE RONZIER A CRUSEILLES

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L.2123-1 1° et R.2123-1 1° ;

Vu la délibération n°2020-63 du Conseil communautaire en date du 30 juillet 2020 ;

Monsieur le Président expose qu'en date du 1^{er} aout 2022, une consultation en procédure adaptée, non allotie, a été lancée en vue de l'aménagement de l'aire de sédentarisation des gens du voyage, située route de Ronzier à Cruseilles.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au Dauphiné Libéré qu'ainsi qu'au BOAMP en date du 2 aout 2022 et la date limite de réception des offres était fixée au 12 septembre 2022 à 12h.

Dix plis ont été reçus et aucun n'est arrivé hors délai. Aucune offre n'a été jugée irrégulière, inacceptable ou inappropriée.

Après remise du rapport d'analyse des offres du maître d'œuvre ALP VRD, établi conformément aux critères énoncés dans le règlement de la consultation, l'offre classée première est la suivante :

Candidat	Montant HT	Critère Prix 60%	Valeur technique 40%
Groupement DUCLOS TP / ARAVIS	829 690 €	55,40/60	29,60/40

Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'attribuer le marché public à l'offre économiquement la plus avantageuse présentée par le groupement DUCLOS TP (mandataire) et ARAVIS.

Il invite le Conseil à se prononcer sur la suite à donner à cette consultation.

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** d'attribuer au groupement DUCLOS TP / ARAVIS le marché public relatif à l'aménagement de l'aire de sédentarisation des gens du voyage, située route de Ronzier à Cruseilles pour un montant de 829 690 euros HT, sous réserve qu'il produise ses attestations fiscales et sociales obligatoires
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer toute acte s'y afférent, y compris en cas de mise au point avant le démarrage du marché

Acte certifié exécutoire le :
Le Président
Xavier BRAND

